



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le **13 MAI 2026** 
ID : 033-213302078-20260429-DELIB202643-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026.43 – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	22 AVRIL 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	29 AVRIL 2026
Conseillers présents	26	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	3	Secrétaire de séance	M. Lucas BEURAIN Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
GLIZE Caroline 1 ^{er} Adjointe				
VEYSSIERE André, Adjoint				
CARRERE Sophie, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
RICHEFORT Julie, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
FLAHAUT Serge, Adjoint		X		M. Thierry DUBREUIL
SARRAUTE Valérie, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
DIRHEIMER Thierry, CM				
CARO Chantal, CM				
SIMON Eric , CM				
CHEDEVILLE Maud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIBERT Ainhoa, CM		X		Mme Sophie CARRERE
FABERES Denis, CM				
BANYMANDHUB Sarah, CM				
GUEGAN Malo, CM				
LEBRUN Estelle, CM				
LAGENEBRE Olivier, CM				
JESSON Yasmina, CM				
BEURAIN Lucas, CM				
PIERRE Julia, CM		X		Mme Julie RICHEFORT
De NARDI Jean-Paul, CM				
SICARD Hélène, CM				
MONTAUBAN Frédéric, CM				
VENEZIA Monique, CM				
JOURDAN François, CM				



Délibération 2026.43

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-30 qui impose, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'Assemblée délibérante, l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu la délibération 2023.44 portant mise en place de la nomenclature M57,

Vu la délibération 2023.59 portant mise en place d'un Règlement budgétaire et Financier au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le projet de Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 21 avril 2026 ;

Considérant que l'Assemblée délibérante nouvellement renouvelée doit délibérer sur le Règlement Financier et Budgétaire avant le vote du budget.

Considérant que le Règlement Financier et Budgétaire pourra être révisé et actualisé tout au long de la mandature par un nouveau vote.

Considérant que le référentiel M57 étend l'obligation de se doter d'un règlement budgétaire et financier aux communes, à leurs groupements et à leurs établissements afin d'améliorer la gestion pluriannuelle et la transparence de l'information budgétaire et comptable.

Après en avoir délibéré et entendu le rapport de Madame Valérie Sarraute, Adjointe au Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention

DECIDE

- D'ADOPTER, le projet de Règlement Budgétaire et Financier, joint en annexe de la présente délibération.**

Publiée le
Le Secrétaire de séance


Lucas BEAURAIN



Fait à Izon, le 29 avril 2026
Le Maire,


Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,
*informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr